



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MOTION POUR LA CRÉATION D'UNE 8^{ème} CLASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLON PONT D'ARC

L'an deux mille dix-sept, le lundi trois avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon Pont d'Arc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre PESCHIER, Maire,

Étaient présents : PESCHIER Pierre, ROPERS Marie-Laure, DIVOL Max, IMMACOLATO Jean-Pierre, MAIRESSE Nadine, VOLLE Nathalie, BARALE Ange, VIALLE Marie-Thérèse, GREGOIRE Josée (à partir de 18h57), DUPUIS Jean-Claude, DUPRE-DALZON Anne-Sophie, RABIER Maryse, BENAHMED Claude, LEBON Josiane, MASSOT Guy

Absents : SAPIN Christian, CHARMASSON Yves, GESLIN Jocelyne, GREGOIRE Josée (jusqu'à 18h56), BOUCANT Richard.

Pouvoirs : SAPIN Christian à PESCHIER Pierre
CHARMASSON Yves à ROPERS Marie-Laure
BOUCANT Richard à IMMACOLATO Jean-Pierre
GESLIN Jocelyne à VIALLE Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DUPRE DALZON

Ouverture de séance : 18h32

Date de la convocation : 28 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Les effectifs prévus pour la rentrée 2017-2018 de l'école primaire de Vallon Pont d'Arc ont atteint le chiffre de 157 élèves tous niveaux confondus (25 CP, 42 CE1, 25 CE2, 36 CM1 et 29 CM2), à répartir dans 6 classes (avec 3 à 4 classes à double niveau). A cela, il faut ajouter les effectifs de la classe ULIS, qui sont de 12 maximum. Avec une moyenne de 26 à 27 élèves par classe, l'inclusion de ces élèves dans leur classe d'âge va être difficile à mettre en œuvre.

Les parents d'élèves et la municipalité, très attachés à l'enseignement public et à l'école de la République, constatent qu'avec de tels effectifs il sera très difficile de prendre en compte chaque élève, avec notamment un nombre croissant d'enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, et estiment que de telles conditions entraînent une détérioration de la qualité de l'enseignement

Monsieur le Maire entend par cette motion porter à la connaissance des instances pilotes dans l'élaboration de la carte scolaire (Direction des services départementaux de l'éducation nationale, le Rectorat) la volonté de la commune de voir validée l'ouverture d'une huitième classe à l'école primaire de Vallon Pont d'Arc lors de la rentrée 2017-2018.

La municipalité a toujours fait de la scolarisation l'une de ses priorités et des actions développées en direction du secteur de l'enfance et de la jeunesse un axe majeur de sa politique locale. Les familles sont attachées à leur l'école publique de proximité. L'équipe enseignante travaille pour développer le goût d'apprendre dès le plus jeune âge. C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal, particulièrement soucieux de la qualité et des conditions de l'apprentissage, demande à Monsieur

l'Inspecteur de circonscription de prendre en compte la demande du Conseil Municipal, des parents et de l'équipe pédagogique en étudiant l'ouverture d'une huitième classe qui permettrait d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement dans l'intérêt des enfants, de leur famille et des enseignants. Cette création sera facilitée par le fait que la Mairie possède d'ores et déjà les locaux et le matériel nécessaire à cette création de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

👉 **APPROUVE** la motion proposée par Monsieur le Maire visant à demander la création d'une 8^{ème} classe à l'école primaire de Vallon Pont d'Arc.

CERTIFIÉE CONFORME

Le 12 avril 2017

Le Maire
Pierre PESCHIER

